

**TARIFS Les Molières - Boullay-les-Troux**

ACTIVITE	Cotisation	ACTIVITE	Cotisation
ATELIER MUSIQUE - 1h/semaine	278 €	⁽¹⁾ MARCHE ACTIVE - 1h	114 €
ATELIER MUSIQUE - 1h30/semaine	321 €	MÉMOIRE AU VILLAGE	15 €
ATELIER MUSIQUE - 1h15/tous les 15j	175 €	ACTIVITE MULTISPORTS (au Nautilus à Limours - nous consulter)	32 €
BATTERIE (individuel - 30 min)	620 €	ORCHESTRE	32 €
CHANT adulte (1h30)	242 €	PATCHWORK	27 €
CHANT ados (1h30)	242 €	PEINTURE (samedi tous les 15 jours - 3h)	366 €
DANSE en ligne - COUNTRY	67 €	PEINTURE STAGE (6 séances de 3h)	151 €
⁽¹⁾ DANSE enfants (4 à 9 ans - 1h)	148 €	PHOTO (la séance - dates : nous consulter)	22 €
⁽¹⁾ DANSE enfants (10 à 15 ans - 1h15)	169 €	PIANO (individuel - 30 min)	490 €
⁽¹⁾ DANSE ados ModernJazz (15 à 17 ans - 1h30)	189 €	PIANO Solfège	Nous consulter
⁽¹⁾ DANSE adultes >17ans (1h30)	189 €	PORTUGAIS	Nous consulter
DÉCORATION 10 séances de 2h (Nous consulter)	Nous consulter	QI-GONG (1h15)	350 €
⁽¹⁾ FOOTBALL initiation (4 à 7 ans) 1h15	76 €	SOPHROLOGIE (1h)	212 €
⁽¹⁾ FOOTBALL enfant (9 à 13 ans) 1h30	87 €	STRETCHING POSTURAL (1h)	212 €
GUIITARE (2 élèves - 30 min)	386 €	STRETCHING - PILATES (1h)	165 €
GUIITARE (2 élèves - 40 min)	514 €	THEATRE enfants/ados (1h30)	183 €
⁽²⁾ GYM très douce (lundi - 1h)	Pass GYM 1 cours/sem. : 170€ 2 cours et +/sem. : 230€	YOGA (1h15)	223 €
⁽²⁾ GYM douce (mardi - 1h)			
⁽²⁾ GYM volontaire-tonique (mercredi - 1h15)			
⁽²⁾ GYM tonique (mardi soir - 1h30)			
⁽²⁾ GYM volontaire Pilates (jeudi matin - 1h15)			
⁽²⁾ GYM volontaire (jeudi soir - 1h15)			
⁽²⁾ GYM volontaire-tonique (vendredi soir - 1h30)			
		STAGES	Cotisation
		MANGA - 4 séances de 2h30 - fournitures incluses	109 €

ADHESION (Obligatoire) : 16 € (-50%) à partir de la 3^{ème} personne de la même famille - **ADHESION Stage : 8 €**

L'inscription n'est prise en compte et validée qu'après le paiement de l'adhésion et de la cotisation

⁽¹⁾ : certificat médical obligatoire ⁽²⁾ : questionnaire médical - nous consulter

Danse : 1 chèque* de 20€ est demandé par adhérent (participation aux costumes/décors/maquillages du spectacle)

*chèque encaissé uniquement en cas de participation au spectacle

EXTRAITS du REGLEMENT INTERIEUR de l'ASSOCIATION

1° - Fonctionnement :

Les activités fonctionnent selon le calendrier scolaire.

La constitution des groupes et l'organisation des séances sont du ressort de l'animateur, en accord avec les membres du Conseil d'Administration.

Les salles d'activités ne sont ouvertes que lorsque l'animateur est là.

Responsabilité : s'agissant des enfants mineurs,

- tant que l'animateur n'a pas pris les enfants en charge, ils sont sous la responsabilité de leurs parents. Ceux-ci doivent donc s'assurer de la présence de l'animateur avant de les quitter.
- à partir du moment l'animateur a pris les enfants en charge, il en est responsable, jusqu'à l'heure de fin de séance.
- un cahier de présence doit obligatoirement être tenu par l'animateur.

Certificat médical : un certificat médical est demandé en début d'année pour toutes les activités sportives.

Un formulaire spécial est à la disposition des personnes qui suivent les séances de Gymnastique Volontaire. En cas de maladie en cours d'année, il est de la responsabilité des adhérents de contrôler qu'ils sont toujours aptes à poursuivre l'activité.

Danse enfants et mini-gym : l'âge minimum est de 4 ans dans l'année scolaire.

2° - Tarifs :

Ils sont révisés chaque année en Conseil d'Administration et sont applicables du mois de septembre au mois d'août de l'année suivante.

3° - Inscriptions - Cotisations - Remboursements :

Les inscriptions sont annuelles. Elles ne sont enregistrées qu'accompagnées des adhésions et cotisations.

Le présent règlement doit obligatoirement être accepté par signature sur le bulletin d'inscription.

Les règlements et inscriptions sont exigibles au jour du Forum, et seront remboursés en cas d'abandon après 2 séances d'essais maximum.

En cas d'inscription tardive, le trimestre en cours est dû en entier ;

De même, lorsqu'un désistement en cours d'année donne lieu à un remboursement, le trimestre en cours reste acquis à l'association.

Les désistements donnent lieu à remboursement dans deux cas seulement :

- lors d'un déménagement,
- pour raison de santé. Dans ce cas, un certificat médical est exigé.



DATES à RETENIR en 2020-2021*

6 septembre 2020 (14h/18h, espace culturel)	Forum des Associations
14 septembre 2020	Début des cours
Le 11 octobre 2020 Paradou	Thé dansant
Le 28 novembre 2020 Paradou	Soirée Beaujolais nouveau + théâtre
Le 6 février 2021 Salle Target	Soirée d'Artistes 2021
10/11 avril 2021 Paradou	Rencontres d'Artistes 2021
Le 30 mai 2021 Stade	Color Run
11/12/13 juin 2021 Paradou	Fête de fin d'année
Le 27 juin 2021 Date et lieu à confirmer	Spectacle de fin d'année de danse
25 juin 2021	Fin des cours

... sans oublier les stages MANGA (dates à confirmer) lors des vacances de Toussaint, des vacances de février et des vacances de printemps !

* Ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction notamment du contexte sanitaire.